

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2024, le 10 Décembre à 19:05, le Conseil Municipal de la Commune de ST OUTRILLE s'est réuni à la SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBRANCHU Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
à l'unanimité par 9 voix POUR
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LEBRANCHU Alain, Maire, Mmes : ALADENIZE Odile, CAMARA Leïla, DUPIN Véronique, LECROCQ Catherine, LEMARIÉ ROUHART Lolita, MM : BARBOUX Claude, O'BRIEN Donogh

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAIVRE David à M. LEBRANCHU Alain

Absent(s) : Mme LE BOULCH Morgan, M. LE BOULCH Valentin

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE VIERZON
Le : 12/12/2024
Et
Publication ou notification du : 12/12/2024

A été nommée secrétaire : Mme LECROCQ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune communesaintoutrille.fr le 13/12/2024

DEL1224_56 – SUBVENTIONS ACCORDÉES 2025

Vu les demandes de subvention reçues et exposées par le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
ATTRIBUE à l'unanimité par 9 voix POUR, comme suit :

> ENTENTE PONGISTE GRAÇAY GENOUILLY 60 €
> SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS BOURGES 120 €

INSCRIT les sommes au budget et seront prélevées aux comptes 65748.

En mairie, le 12/12/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 018-211802285-20241210-DEL1224_56-DE



Le Maire
Alain LEBRANCHU



Le secrétaire
Mme LECROCC Catherine